

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.10.2022

Numéro de version 4

Révision: 14.10.2022

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

***1.1 Identificateur de produit**

***Nom du produit:** REFRACTIVE INDEX STANDARD 1.42345nD @ 20°C

***Code du produit:** RI0142

***Numéro d'enregistrement**

Pas de numéro d'enregistrement disponible pour cette substance puisque cette substance ou ses utilisations sont exemptes d'enregistrement, le tonnage annuel ne nécessite pas d'enregistrement ou bien l'enregistrement est prévu pour une date ultérieure

***UFI:** 7770-D0CV-E004-D9D2

***1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

***Emploi de la substance / de la préparation** Produits chimiques pour laboratoires

***1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

***Producteur/fournisseur:**

Reagecon Diagnostics Ltd.
Shannon Free Zone,
Shannon,
Co. Clare,
IRL.

Tel +353 61 472622

Fax +353 61 472642

***Service chargé des renseignements:** sds@reagecon.ie

***1.4 Numéro d'appel d'urgence:**

Centre National d'Information Antipoison : +353 (1) 809 2166 (8h00 à 22h00 7j/7)

Professionnels de santé : +353 (1) 809 2566 (service 24h/24)

Pour les incidents impliquant des matières dangereuses [ou des marchandises dangereuses]

Déversement, fuite, incendie, exposition ou accident

Appelez CHEMTREC

Pour l'Irlande, appelez le +(353)-19014670

Pour l'extérieur de l'Irlande, appelez le +1 703-741-5970 / 1-800-424-9300 CCN849800

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

***2.1 Classification de la substance ou du mélange**

***Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS08 danger pour la santé

Repr. 2 H361d Susceptible de nuire au fœtus.

STOT RE 2 H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Asp. Tox. 1 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.



GHS09 environnement

Aquatic Acute 1 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Aquatic Chronic 1 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



GHS07

(suite page 2)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.10.2022

Numéro de version 4

Révision: 14.10.2022

Nom du produit: REFRACTIVE INDEX STANDARD 1.42345nD @ 20°C

(suite de la page 1)

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.

STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

*2.2 Éléments d'étiquetage

*Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

*Pictogrammes de danger



GHS07 GHS08 GHS09

*Mention d'avertissement Danger

*Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.

H361d Susceptible de nuire au fœtus.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

*Conseils de prudence

P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.

P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P321 Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).

P331 NE PAS faire vomir.

P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

*2.3 Autres dangers

*Résultats des évaluations PBT et vPvB

*PBT: Non applicable.

*vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

*3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

*Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

*Composants dangereux:

CAS: 142-82-5 EINECS: 205-563-8	heptane Flam. Liq. 2, H225; Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H336	50-100%
CAS: 108-88-3 EINECS: 203-625-9	toluène Flam. Liq. 2, H225; Repr. 2, H361d; STOT RE 2, H373; Asp. Tox. 1, H304; Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H336	25-50%

*Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

*4.1 Description des premiers secours

*Après inhalation: En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

*Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.10.2022

Numéro de version 4

Révision: 14.10.2022

Nom du produit: REFRACTIVE INDEX STANDARD 1.42345nD @ 20°C

(suite de la page 2)

Après contact avec les yeux:Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.****Après ingestion:***Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.**Demander immédiatement conseil à un médecin.****4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** *Pas d'autres informations importantes disponibles.****4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires***Pas d'autres informations importantes disponibles.***RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie*****5.1 Moyens d'extinction*****Moyens d'extinction:** *Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.****5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange***Pas d'autres informations importantes disponibles.****5.3 Conseils aux pompiers*****Équipement spécial de sécurité:** *Aucune mesure particulière n'est requise.***RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle*****6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence***Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.****6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:***En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.**Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.****6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:***Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).**Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.**Assurer une aération suffisante.****6.4 Référence à d'autres rubriques***Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.**Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.**Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.***RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage*****7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger***Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.**Eviter la formation d'aérosols.****Préventions des incendies et des explosions:***Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.**Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.****7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités*****Stockage:*****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** *Aucune exigence particulière.****Indications concernant le stockage commun:** *Pas nécessaire.****Autres indications sur les conditions de stockage:** *Néant.****7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** *Pas d'autres informations importantes disponibles.*

FR

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.10.2022

Numéro de version 4

Révision: 14.10.2022

Nom du produit: REFRACTIVE INDEX STANDARD 1.42345nD @ 20°C

(suite de la page 3)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

*8.1 Paramètres de contrôle

*Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:

Sans autre indication, voir point 7.

*Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

CAS: 142-82-5 heptane

<i>VLEP</i>	Valeur momentanée: 2085 mg/m ³ , 500 ppm Valeur à long terme: 1668 mg/m ³ , 400 ppm
-------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------

CAS: 108-88-3 toluène

<i>VLEP</i>	Valeur momentanée: 384 mg/m ³ , 100 ppm Valeur à long terme: 76,8 mg/m ³ , 20 ppm R2, risque de pénétration percutanée
-------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

*Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

*8.2 Contrôles de l'exposition

*Équipement de protection individuel:

*Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Éviter tout contact avec la peau.

Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

*Protection respiratoire:

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Lorsque l'évaluation des risques montre que les respirateurs à épuration d'air sont appropriés, utiliser un respirateur avec des cartouches respiratoires combinées à usages multiples (US) ou de type ABEK (EN14387) en complément des contrôles techniques. Utilisez des respirateurs et des composants testés et approuvés selon les normes gouvernementales appropriées telles que NIOSH (US) ou CEN (EU).

*Protection des mains:



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

*Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Caoutchouc fluoré (Viton)

*Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

*Protection des yeux:



Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.10.2022

Numéro de version 4

Révision: 14.10.2022

Nom du produit: REFRACTIVE INDEX STANDARD 1.42345nD @ 20°C

(suite de la page 4)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

*9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

*Indications générales.

*Aspect:

Forme: Liquide
Couleur: Selon désignation produit

***Odeur:** Caractéristique

***Seuil olfactif:** Non déterminé.

***valeur du pH:** Non déterminé.

*Changement d'état

Point de fusion/point de congélation: Non déterminé.

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: Non déterminé.

***Point d'éclair** Non applicable.

***Inflammabilité (solide, gaz):** Non applicable.

***Température d'inflammation:** 215 °C

***Température de décomposition:** Non déterminé.

***Température d'auto-inflammabilité:** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

***Propriétés explosives:** Le produit n'est pas explosif.

*Limites d'explosion:

Inférieure: 1,1 Vol %

Supérieure: 7 Vol %

***Pression de vapeur à 20 °C:** 48 hPa

***Densité:** Non déterminée.

***Densité relative.** Non déterminé.

***Densité de vapeur:** Non déterminé.

***Vitesse d'évaporation.** Non déterminé.

***Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:**

Pas ou peu miscible

***Coefficient de partage: n-octanol/eau:** Non déterminé.

*Viscosité:

Dynamique: Non déterminé.

Cinématique: Non déterminé.

*Teneur en solvants:

Solvants organiques: 100,0 %

*9.2 Autres informations

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

***10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

*10.2 Stabilité chimique

***Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

***10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.

***10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.

***10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.

***10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

FR

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.10.2022

Numéro de version 4

Révision: 14.10.2022

Nom du produit: REFRACTIVE INDEX STANDARD 1.42345nD @ 20°C

(suite de la page 5)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

***11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

***Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

***Effet primaire d'irritation:**

***Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Provoque une irritation cutanée.

***Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

***Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

***Indications toxicologiques complémentaires:**

***Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**

***Mutagénicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

***Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

***Toxicité pour la reproduction**

Susceptible de nuire au fœtus.

***Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

***Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

***Danger par aspiration**

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

***12.1 Toxicité**

***Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.

***12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

***12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.

***12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

***Effets écotoxiques:**

***Remarque:** Très toxique chez les poissons.

***Autres indications écologiques:**

***Indications générales:**

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.

Très toxique pour organismes aquatiques.

***12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**

***PBT:** Non applicable.

***vPvB:** Non applicable.

***12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

***13.1 Méthodes de traitement des déchets**

***Recommandation:**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

***Catalogue européen des déchets**

HP4	Irritant - irritation cutanée et lésions oculaires
-----	----------------------------------------------------

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.10.2022

Numéro de version 4

Révision: 14.10.2022

Nom du produit: REFRACTIVE INDEX STANDARD 1.42345nD @ 20°C

(suite de la page 6)

HP5	Toxicité spécifique pour un organe cible (STOT)/toxicité par aspiration
HP10	Toxique pour la reproduction
HP14	Écotoxique

*Emballages non nettoyés:

*Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

*14.1 Numéro ONU

*ADR, IMDG, IATA

UN3082

*14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

*ADR

3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (HEPTANES)

*IMDG

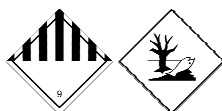
3082 ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (HEPTANES)

*IATA

ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (HEPTANES), MARINE POLLUTANT ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (HEPTANES)

*14.3 Classe(s) de danger pour le transport

*ADR, IMDG, IATA



*Classe

9 Matières et objets dangereux divers.

*Étiquette

9

*14.4 Groupe d'emballage

*ADR, IMDG, IATA

III

*14.5 Dangers pour l'environnement:

Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement : heptane

*Marine Pollutant:

Oui

*Marquage spécial (ADR):

Signe conventionnel (poisson et arbre)

*Marquage spécial (IATA):

Signe conventionnel (poisson et arbre)

Signe conventionnel (poisson et arbre)

*14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Matières et objets dangereux divers.

*Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): 90

*No EMS:

F-A,S-F

*Stowage Category

A

*14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable.

*Indications complémentaires de transport:

*ADR

*Quantités limitées (LQ)

5L

*Catégorie de transport

3

(suite page 8)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.10.2022

Numéro de version 4

Révision: 14.10.2022

Nom du produit: REFRACTIVE INDEX STANDARD 1.42345nD @ 20°C

(suite de la page 7)

*Code de restriction en tunnels	E
*"Règlement type" de l'ONU:	UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (HEPTANES), 9, III

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

***15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

***Directive 2012/18/UE**

***Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.

***Catégorie SEVESO E1** Danger pour l'environnement aquatique

***Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas** 100 t

***Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut** 200 t

***RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3, 48

***Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**

Aucun des composants n'est compris.

***RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**

***Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**

Aucun des composants n'est compris.

***Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT**

Aucun des composants n'est compris.

***Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues**

CAS: 108-88-3	toluène	3
---------------	---------	---

***Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers**

CAS: 108-88-3	toluène	3
---------------	---------	---

***Prescriptions nationales:**

***Règlement en cas d'incident:**

Classe	Part en %
NK	100,0

***Classe de pollution des eaux:** Classe de pollution des eaux 2 (Classification propre): polluant.

***15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

***Phrases importantes**

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H361d Susceptible de nuire au fœtus.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 14.10.2022

Numéro de version 4

Révision: 14.10.2022

Nom du produit: REFRACTIVE INDEX STANDARD 1.42345nD @ 20°C

(suite de la page 8)

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

***Service établissant la fiche technique:** Health and Safety

***Contact:** sds@reagecon.ie

***Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Repr. 2: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

FR